



COMMUNIQUE DE PRESSE

Comment le bois volé au Cameroun est distribué sur les marchés internationaux

YAOUNDE, Cameroun, 26 mai 2016/ -- Une enquête de Greenpeace Afrique sur les opérations d'exploitation forestière illégale au Cameroun a permis de découvrir une piste de bois volé menant jusqu'au principal exportateur de grumes au Cameroun, la Compagnie de Commerce et de Transport (CCT). Ces révélations auraient amené le gouvernement camerounais à ordonner un audit sur les activités de la CCT et de ses fournisseurs. Cette vérification devrait inclure le fournisseur La Socamba, sujet d'une enquête de Greenpeace publiée aujourd'hui.

Les données présentées dans le rapport, La Socamba: ou comment le bois volé du Cameroun est distribué les marchés internationaux, montrent comment la CCT, qui distribue du bois à des sociétés dans le monde entier, y compris en Chine et en Europe, s'approvisionne auprès de La Socamba, une entreprise engagée dans des pratiques illégales et destructrices, y compris la coupe de bois à plusieurs kilomètres en-dehors de sa concession d'exploitation forestière. Ce nouveau cas vient compléter les preuves déjà présentées par Greenpeace dans ses rapports sur les fournisseurs de la CCT [1].

Le 25 mai, en réponse à la demande de Greenpeace en guise de droit de réponse, CCT a admis que le ministère camerounais des Forêts et de la Faune (MINFOF) avait ordonné un audit des activités de la CCT et de ses fournisseurs. Cette procédure devrait permettre d'établir les responsabilités et leur implication dans des activités illégales et de pouvoir retracer l'origine de ce bois [2].

« Greenpeace Afrique prend note de la vérification des pratiques de la CCT - mais souligne que ce processus devrait être indépendant et transparent, et que les fournisseurs de CCT devront être convenablement sanctionnés lorsque les activités illégales seront confirmées », a déclaré Eric Ini, chargé de la campagne forêt à Greenpeace Afrique.

En Septembre 2015, Greenpeace a publié trois cas d'exploitation forestière illégale dans des concessions fournissant la CCT : des titres d'exploitation forestière utilisés par South Forestry Company (SFC), FEEMAM and SOFOCAM. Le Ministre des Forêts, Ngole Philip Ngwese, a proclamé l'innocence des sociétés exposées par Greenpeace de toute implication dans l'exploitation forestière illégale [3].

Pourtant, l'une des entreprises qui a fait l'objet des investigations de Greenpeace, SFC, a été condamnée à deux reprises par les autorités camerounaises à payer une amende pour exactement le genre de pratiques dénoncées par Greenpeace. De plus, la CCT et ses fournisseurs semblent être maintenant sujets à une enquête par le MINFOF [4]. En outre, les autorités néerlandaises ont sanctionné l'importateur néerlandais du bois de la CCT sur la base des éléments de preuve présentés par Greenpeace [5].

« Si le Cameroun est sérieux au sujet de l'élimination du commerce illégal du bois, il doit travailler en étroite collaboration avec l'UE pour une mise en œuvre crédible de l'Accord de

Partenariat Volontaire, et se fixer comme priorité première de rétablir un système crédible de suivi indépendant des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux au Cameroun », a conclu Eric Ini.

Outre la Belgique et les Pays-Bas, le gouvernement britannique considère également le bois du Cameroun à « haut risque » et a récemment enquêté sur les opérateurs anglais commercialisant du bois provenant du Cameroun. Ces actions du gouvernement du Royaume-Uni et la sanction des autorités néerlandaises sont des premiers pas positifs. Cependant, tous les pays de l'UE doivent traiter le bois du Cameroun comme étant à haut risque, et exiger des normes de vérification préalable strictes de la part des entreprises importatrices, jusqu'à ce que le gouvernement du Cameroun puisse prouver sa volonté et sa capacité à faire appliquer et respecter les lois et réglementations forestières du pays.

Pendant ses recherches sur La Socamba, Greenpeace Afrique a entrepris des enquêtes sur le terrain en octobre 2014 et janvier 2016 pour documenter les zones où des titres d'exploitation forestière destructive, connus sous le nom « ventes de coupe » (VC), ont été émis à des fournisseurs de la CCT. Greenpeace a également obtenu des témoignages de la part des communautés et des autorités locales, ainsi que des ex-employés [6]. Greenpeace Afrique a ainsi découvert du bois portant le numéro du permis VC 09 01 203 - délivré à La Socamba- à 8 km à l'extérieur de la concession.

Les forêts du Cameroun fournissent des moyens de subsistance à plusieurs milliers de personnes et comptent parmi les forêts de la région les plus riches en biodiversité, fournissant un habitat précieux aux gorilles des plaines de l'Ouest en voie de disparition, aux chimpanzés et aux éléphants de forêt, entre autres espèces. L'exploitation forestière non durable et illégale conduit à la déforestation, la destruction de l'écosystème et diminue la résilience au changement climatique.